



RAPPORT N° LOI2019-04-05

Date	15/04/2019
Soumis par	Jean-Luc Jubinville
Objet	Politique de location de salle – Réservation en ligne
# du dossier	A09 SAL

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est de mettre à jour la politique de location de salle tout en y ajoutant certains détails concernant la réservation en ligne.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

La politique de location des salles communautaires a été rédigée et approuvée en 1998.

Cette politique n'a pas été révisée depuis ce temps et les Services communautaires désirent faire plusieurs changements ce qui explique la recommandation d'abolir l'ancienne politique afin d'en créer une nouvelle.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE la politique actuelle pour la gestion des locations des salles communautaires a besoin d'être mise à jour et adaptée pour refléter le futur système de réservation en ligne ; et

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter la politique LOI2019-01, étant la politique pour établir les lignes directrices afin de gérer les locations des salles communautaires municipales, effectif le 1^{er} juin 2019, abrogeant la politique LOI98-02; et

QUE le comité plénier recommande aussi au conseil municipal d'adopter un règlement pour remplacer l'annexe J du règlement sur les frais d'usages 2019-16 avec l'annexe J énonçant les nouveaux tarifs de location des salles communautaires inclus avec le rapport LOI2019-04-05.

WHEREAS the current Community Hall Rental Policy needs to be updated and reflect the future online booking system;

THAT the Committee of the Whole recommends Council adopts Policy LOI2019-01, being the policy for establishing the guidelines for managing municipal community hall rentals, effective June 1st, 2019, repealing Policy LOI98-02; and

THAT the Committee of the Whole further recommends that Council adopt a by-law to replace Schedule J of the User Fee By-law 2019-16 with the amended Schedule J, showing the revised rental rates for community halls as attached to report LOI2019-04-05.

4) **HISTORIQUE :**

Les Services communautaires en collaboration avec le service d'information technologique travaille depuis plusieurs mois afin de mettre en place un système de réservation en ligne.

Un fournisseur de service a été choisi et les premières étapes de montage du système sont maintenant terminés. La dernière étape de l'implémentation du système est la mise à jour des politiques afin de refléter les changements.

Considérant que des changements à la politique devaient être faite et que la politique était désuète, les Services communautaires ont pris la décision de faire les modifications et mettre à jour la politique du même coup.

5) **DISCUSSION :**

Service de réservation en ligne :

Tous les détails concernant le service de réservation en ligne ne sont pas encore disponible. Toutefois, plusieurs questions peuvent être répondu. Voici donc quelques questions / réponses concernant le système qui sera mis en place :

i. Quelle installation pourra-t-on réserver avec le service de réservation par Internet ?

Toutes installations municipales pour lequel des frais sont demandés tel que les salles communautaires, les locations de temps de glace, les locations de surface de béton et les terrains sportifs (p.ex., baseball et soccer)

ii. Quand le système sera-t-il fonctionnel ?

Le système sera mis en place par phase afin de pouvoir s'adapter graduellement et régler les problèmes au cours de l'implémentation. Voici rapidement les dates d'implémentation prévues :

- Salles communautaires : Juin 2019
- Temps de glace : Août 2019
- Temps de surface de béton : Août 2019
- Terrains sportifs : Janvier 2020
- Rampe à bateau – Tournoi : Janvier 2020

Un horaire complet et détaillé sera soumis au conseil municipal lors du lancement du programme « *Clarence-Rockland en Ligne* »

iii. À partir de quel site Internet les réservations pourront-ils se faire ?

Les locataires auront accès au système de réservation par Internet à partir de la page principale du site web municipal.

iv. Les réservations pourront-ils être payés directement sur Internet ?

Oui. Les locataires pourront payer leurs factures directement sur Internet à l'aide d'une carte de crédit. Les coûts par transactions seront ajoutés à la facture du client. Les modes de paiement traditionnel (p.ex., carte débit, chèques et argent comptant) seront encore acceptés directement à l'hôtel de ville à Rockland.

Nouvelle politique de location de salle :

Vous trouverez ci-dessous une liste des items principaux qui furent ajoutés, enlevés ou modifiés par rapport à la politique LOI98-02 :

- FORMAT : Le format dans lequel la politique est écrite a complètement été changé. Ce changement fût une demande de la greffe afin de standardiser toutes les politiques municipales.
- CLARIFICATION : Plusieurs clarifications ont été apportés concernant les sujets suivants :
 - o Installations sous la responsabilité municipale
 - o Processus de demande de location / contrat de location
 - o Règlements à respecter
 - o Responsabilité du placement des salles
 - o Responsabilité lors des bris ou dommages dans l'une des salles
 - o Principe de fermeture et ouverture des salles
 - o Frais SOCAN
 - o Principe d'annulation d'une réservation
 - o Activités à risque / avec boisson
 - o Assurance responsabilité
 - o Organismes sans but lucratif et ententes en cours

- **MODIFICATION MAJEUR :** La modification majeure de la politique concerne la diminution du nombre de tarifs. Afin de diminuer la complexité de la grille de tarif et de façon à standardiser les tarifs dans tous les centres nous avons procédé à plusieurs changements. La section 5.4. de la nouvelle politique explique clairement les nouveaux taux.

6) **CONSULTATION :**
N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Tarifs de location : L'ensemble des tarifs de location ont grandement changé dans la nouvelle politique. Toutefois, les nouveaux taux proposés n'engendreront pas d'augmentation des revenus. Les Services communautaires se sont assurés que les nouveaux tarifs proposés causeront très peu de différence sur la facture finale du locataire. Ceci dit, le changement à la politique ne causera aucun impact budgétaire direct.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

La recommandation 57 du plan directeur des parcs et loisirs :

Recommandation 57 : Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'oeuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

- Politique LOI2019-01 – Location de salle communautaires
- Politique LOI98-02 – Location de salle communautaires
- Règlement 2019-29 – User fees amendment (Schedule J)